

FAQ Webinaire sur la présentation des évolutions ELAN

1. Est-ce que ce changement de convention pour la déclaration des données concerne d'autres caf que la Caf du Nord ? j'ai des collègues qui émargent au CLAS dans le pas de calais et à Amiens par exemple

Oui, cette évolution est nationale. L'ensemble des Caf vont y passer.

2. Si la structure n'est pas en convention pluriannuelle, remplit-elle quand même le réel sur Afas?

Oui, toutes les données réelles sont à déclarer dans Afas, que votre projet soit annuel ou pluriannuel

3. Que l'on ait un ou plusieurs collectifs, sur la plateforme AFAS, c'est regroupé sous 1 activité CLAS ou plusieurs ?

Si un projet a plusieurs collectifs, vous n'aurez qu'une seule donnée d'activité à renseigner qui reprendra l'intégralité de vos collectifs. Si plusieurs projets dans ELAN, il y aura autant de données d'activité à renseigner dans AFAS que de projets validés dans ELAN

4. Est-ce que la justification de l'année scolaire 2023-24 sera à faire sur AFAS ou sur Elan ?

Les données seront à remplir sur AFAS pour l'année scolaire 2023-2024.

5. Si nous avons un CLAS primaire et collège, nous répondons à un seul questionnaire ?

Si vous avez plusieurs projets, 1 questionnaire est à compléter pour chaque projet.

6. Sur Elan CAF, nous avons aussi un financement sur notre action REAAP 2024. Est-ce-que l'année 2025 devra être saisie sur Elan ou sur AFAS également ?

Non, pas de modification à ce jour pour les REAAP. La présentation ne concerne que les CLAS.

7. Faut-il un budget par clas ou le budget est global au dispositif ?

Il faut un budget global du projet qui reprend l'ensemble des collectifs du projet. Si vous avez plusieurs projets, vous complèterez un budget par projet.

8. Le dépôt d'une nouvelle demande pour les années 2024-2027 doit se faire à quelle période svp ?

Le calendrier n'est pas encore établi ; à priori comme l'an passé soit mi ou fin juin 2024

9. Pour une 1ère demande de pluri annualité, ce sera à faire sur AFAS ?

Toutes les demandes de financement, qu'elles soient annuelles ou pluriannuelles sont à faire sur ELAN. Les données réelles seront ensuite à compléter sur AFAS.

10. Le montant pour les bonus est attribué par collectif, non pas par enfant ?

Oui, c'est bien un montant par collectif

Information :

⇒ L'analyse du questionnaire est primordiale pour la valorisation de vos actions (pour la caf et pour les partenaires tels que services Etat)- nous vous invitons vivement à le compléter - merci